

L'HAD Comment ? En 4 étapes

- 1 Définir les patients éligibles à l'HAD dans vos services.
- 2 Faire une demande de transfert via Orbis.
- 3 Contacter, soit les coordinatrices sur les sites, soit la plateforme d'admission au **01 73 73 58 58**.
- 4 Nous élaborons ensemble le projet personnalisé du patient, à partir de vos objectifs de soins, en tenant compte de l'environnement du domicile et en lien avec les professionnels concernés.

Autres critères pris en compte

- **L'adhésion du patient**, de son entourage et de son médecin traitant.
- **La localisation du domicile**. (voir la carte du territoire d'intervention des Unités de Soins pédiatrie et obstétrique.)

Le saviez-vous ?

L'HAD de l'AP-HP met au service des patients près de 750 professionnels salariés, mais collabore également avec les professionnels libéraux et les réseaux de santé.

L'HAD Pédiatrie Pour qui ?

A chaque nouvelle hospitalisation, nous cherchons **une cohérence de parcours de soin** de l'enfant en étroite collaboration avec les services partenaires, ceci afin de permettre un **retour plus rapide au domicile** de l'enfant.

La prise en charge de l'HAD de l'AP-HP est indiquée dans un contexte de **pathologie complexe requérant des soins hospitaliers à domicile**.

Le travail de coordination des pédiatres et de l'obstétricienne de l'HAD de l'AP-HP est indispensable pour assurer la cohérence du parcours de l'enfant et de la mère.

L'HAD Obstétrique Pour qui ?

La prise en charge, assurée par l'équipe d'obstétrique de l'HAD de l'AP-HP, permet un **retour à domicile des patientes et de leurs bébés**.

Adapté en fonction du niveau de risque de la femme enceinte ou du couple mère-enfant, cette prise en charge se fait en coordination avec la **maternité d'origine**.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une **pathologie médicale**, d'une **situation de vulnérabilité** ou d'un **soutien à la parentalité**.

Comme pour tout établissement hospitalier, L'HAD de l'AP-HP **mobilise** dès qu'il est nécessaire, ses propres équipes au chevet du patient (médecins coordonnateurs, infirmiers, puériculteurs, aides-soignants, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, diététiciens, psychologues, assistants-sociaux, sages-femmes etc.) et/ou **coordonne** les interventions de professionnels extérieurs.

Contactez-nous



24h/24 et 7j/7

Plateforme d'admission
pédiatrie et obstétrique

01 73 73 58 58

had.pediatrie@aphp.fr

had.obstetrique@aphp.fr

Un pédiatre ou une sage-femme
sont joignables pour répondre
à vos questions.

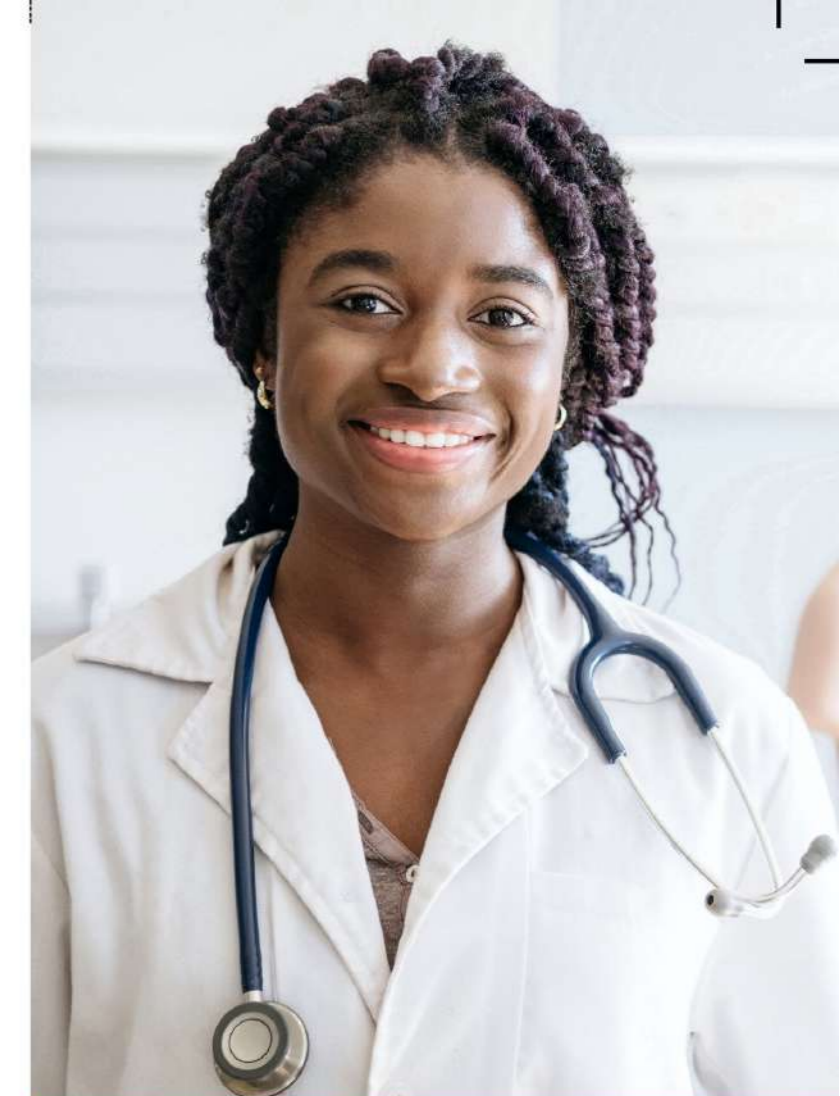
Pédiatre
01 73 73 58 49

Sage-femme
01 73 73 58 65

**Une secrétaire enregistre
votre demande.**

**Nos coordinatrices
viennent à votre rencontre
et à celle de vos patients.**

Pour en savoir plus :
www.hospitalisationadomicile.aphp.fr



PRESCRIRE

**Les critères
d'admission en HAD
pédiatrique et obstétrique
à l'usage des professionnels de santé**



Qui sommes-nous ?

L'établissement d'Hospitalisation à Domicile (HAD) est un **hôpital public de l'AP-HP** en charge de près de **900 patients par jour**, chez eux, auprès de leur famille et de leurs proches principalement sur tout le **territoire du Grand Paris**. Chaque jour en moyenne, **130 enfants** et **90 patientes d'obstétrique**, sont pris en charge à l'HAD de l'AP-HP.

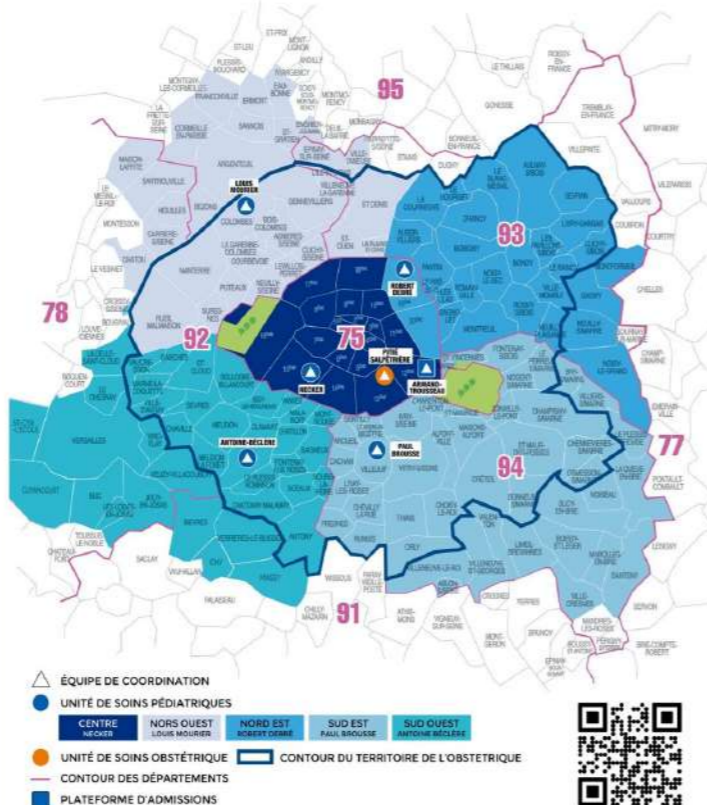
Plus grande structure publique d'hospitalisation à domicile en France, l'HAD possède une **expertise spécifique** dans le **lien ville-hôpital** et avec le **secteur médico-social**.

Prescrite par vous, avec l'accord de votre patient et/ou de son entourage, et du médecin traitant, l'hospitalisation à domicile permet de différer, de raccourcir ou d'éviter l'hospitalisation conventionnelle avec une **prise en charge pluridisciplinaire** organisée en amont et/ou en aval de l'hôpital.

Soignés dans les mêmes conditions de qualité et de sécurité que dans un hôpital classique, les patients admis à l'HAD de l'AP-HP sont pris en charge pour **toutes pathologies** et à **tous les stades de la vie**. Les soins sont dispensés en lien avec le médecin traitant et sont assurés au domicile des patients.

Nous délivrons, au domicile de votre patient, des **soins médicaux et paramédicaux continus** et **coordonnés**. Les soins se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes.

Territoire d'intervention des Unités de Soins de Pédiatrie et d'Obstétrique



Nous assurons d'autres prises en charge ...

Contactez-nous pour en savoir plus !

Les différentes prises en charge ...



Pour les enfants

- De la naissance à 18 ans ;
- Le soutien de la parentalité ;
- Les nourrissons prématurés ;
- Les malformations congénitales ;
- La photothérapie du nouveau-né ;
- Les épidémies hivernales: EPIVER ;
- L'hémo-oncologie ;
- La neuropédiatrie ;
- Le polyhandicap ;
- La chirurgie ou post-chirurgie ;
- La pédopsychiatrie ;
- La pédiatrie générale ;
- L'assistance respiratoire et nutritionnelle ;
- Les maladies métaboliques: l'enzymothérapie ;
- La réinsertion après une longue hospitalisation.

Pour les mères et leurs bébés

- L'ante et postpartum pour des situations cliniques complexes ;
- Les pathologies maternelles gravidiques ;
- Les facteurs de risque liés à la grossesse: RCIU/PAG, rupture prématurée des membranes ;
- Les facteurs de risque liés aux antécédents obstétricaux ;
- Les prises en charge médico-psychosociales associées à une indication médicale: Précarité sociale et vulnérabilité psychologique ;
- Les pathologies préalables à la grossesse déséquilibrées en post-partum ;
- Les indications liées au nouveau-nés: Difficultés d'alimentation et surveillance d'ictère.

Nous assurons la continuité des soins jour et nuit, 7j/7.